



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 30 janvier 2020

---

28 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen (arrivée à 20h10) - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Damien Meignan - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Christian Milleret - André Pellicier - Dominique Petrau - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

*Mme Véronique Barco a démissionné de son mandat de conseillère municipale en date du 10 janvier 2020.*

3 conseillères étaient excusées et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Christian Milleret) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin).

1 conseiller était excusé :

Lionel Pellicier.

5 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Nicolas Cougoule - Céline Pellicier - Solène Terrillon - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 20 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Anthony Destaing est désigné.

# I - Administration générale, finances et ressources humaines :

---

## Administration générale

### 1 – Garderie périscolaire de Granier : approbation de la convention de gestion avec l'association de parents d'élèves de l'école

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 novembre 2019 concernant la gestion de la garderie périscolaire de Granier pour les années 2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Il fait part de la candidature unique de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Granier en date du 03 janvier 2020 et présente le projet de convention correspondante.

Corine Maironi-Gonthier précise que c'est la 1ère fois que Granier instaure ce fonctionnement, identique à celui d'Aime, et que c'est une bonne chose.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention de gestion à conclure avec l'association des parents d'élèves de l'école de Granier pour les années scolaires 2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, pour la gestion et l'organisation de la garderie périscolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- garderie du matin : de 7h30 à 8h30
- garderie du soir : de 16h00 à 18h30

Tarifs :

- 3 € / heure pour 1 enfant
- 2,5 € / heure pour 2 enfants
- 2,20 € / heure pour 3 enfants et plus

### 2 – Garderie périscolaire de Montgirod Centron : approbation de la convention de gestion avec l'association de parents d'élèves de l'école

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 novembre concernant la gestion de la garderie périscolaire de Montgirod pour les années scolaires 2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023. Il fait part de la candidature unique de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Montgirod en date du 19 décembre 2019 présente le projet de convention correspondante.

Claudine Traissard demande pourquoi les tarifs sont différents entre les 2 écoles. Lucien Spigarelli explique que ce sont les associations de parents d'élèves qui ont décidé des tarifs pour chaque école, il s'agit des tarifs appliqués jusqu'alors dans les différentes écoles.

*Arrivée de Laurence Dupuy-Verbinnen*

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention de gestion à conclure avec l'association des parents d'élèves de l'école de Montgirod Centron pour les années scolaires 2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, pour la gestion et l'organisation de la garderie périscolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- garderie du matin : de 7h35 à 8h35 2 €
- garderie du soir : de 16h45 à 18h30 3 €

### 3 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Madame le Maire rappelle que la dernière modification des statuts du SIGP a été approuvée par délibération du 09/02/16. Elle rappelle également que les modifications apportés aux statuts du SIGP par cette délibération portaient en particulier sur la modification des communes membres du Syndicat suite à la création des communes nouvelles d'Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise et sur la modification de la répartition de la représentation par commune au sein du Comité syndical, afin de prendre en compte la fusion au sein de la Commune nouvelle de la Plagne Tarentaise des communes historiques de Macot-la-Plagne et de Bellentre.

Elle rappelle enfin qu'il avait été décidé de réviser la répartition des sièges au Comité syndical entre les communes, avant la fin du présent mandat.

Pascal Valentin précise en effet qu'aucune commune ne doit avoir la majorité de décision à elle seule, au sein du Comité syndical.

Madame le Maire propose de fixer comme suit, à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, la composition du Comité syndical, sur proposition du comité du SIGP :

- Aime-la-Plagne : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (en 2016 : 3 + 1)
- Champagny en Vanoise : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (en 2016 : 3 + 1)
- La Plagne Tarentaise : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (en 2016 : 6 + 2)

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de la représentation par commune au sein du syndicat et la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

Il décide de fixer comme suit, à compter du renouvellement des conseils municipaux au mois de mars 2020, la composition du Comité syndical :

- Aime-la-Plagne : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Champagny en Vanoise : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
- La Plagne Tarentaise : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

### 4 – Renouvellement de la convention portant soutien à la lecture publique avec le Conseil Savoie Mont Blanc

Isabelle Gostoli De Lima fait part au Conseil municipal du renouvellement de la convention concernant le soutien à la lecture publique. Elle explique que cette convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la convention portant soutien à la lecture publique à passer avec Savoie Biblio.

### 5 – Défense de la Commune et nomination d'un cabinet d'avocats dans le cadre du référé précontractuel mené par le cabinet Playtime, pour la construction de la salle polyvalente de Montalbert

Michel Genettaz informe le Conseil municipal que le cabinet PLAYTIME, agence d'architecture qui n'a pas été retenu par le jury dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente à Montalbert, a déposé le 30 décembre 2019, une requête en référé précontractuel auprès du juge des référés du Tribunal administratif de

Grenoble, qui a été examinée à l'audience du 17 janvier 2020 et a donné lieu à une ordonnance de rejet du 21 janvier 2020.

S'agissant d'une procédure d'urgence avec obligation pour le juge de statuer dans un délai impératif et compte tenu de la nécessité pour la commune de se défendre, il indique que le cabinet d'avocats de Maîtres Brunel et Damon a été mandaté pour assurer la défense des intérêts de la commune et la requête de Playtime a été rejetée par ordonnance du 21 janvier 2020.

Enfin, Michel Genettaz précise que suite au jugement intervenu favorable à la Commune, le projet peut être engagé.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre acte de cette procédure d'urgence devant le juge des référés précontractuels et de la désignation du cabinet d'avocats de Maîtres Brunel et Damon pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête en référé précontractuel formée par le cabinet Playtime, agence d'architecture, pour la construction d'une salle polyvalente à Plagne Montalbert.

## 6 – Convention pour le logement saisonnier

Bernadette Chamoussin rappelle au Conseil Municipal que la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite loi « Montagne II ») prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.

Un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Plagne a été réalisé par le cabinet SOLIHA, conclut à la possibilité et à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, via cette convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Cette convention élaborée par le cabinet SOLIHA, le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat, fixe les objectifs de cette politique et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de 3 ans, afin d'améliorer la situation en termes de logement des saisonniers sur le territoire des communes membres du SIGP. Les principaux objectifs en matière de logements des travailleurs saisonniers sont les suivants :

- Suivre l'offre nouvelle sur le territoire,
- Améliorer la connaissance de l'offre locative auprès des travailleurs saisonniers et veiller au développement d'une offre abordable,
- Organiser les transports à destination des saisonniers,
- Suivre l'avancement de la thématique saisonnière sur le territoire du SIGP.

Corine Maironi-Gonthier ajoute que c'est une démarche très importante.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer pour le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), qui fixe les objectifs de cette politique et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de 3 ans, afin d'améliorer la situation des saisonniers sur le territoire des communes membres du SIGP.

## Finances

## 7 – Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019, budget principal et annexes

### **Comptes de gestion 2019**

Christian Duc, adjoint délégué aux finances, propose le vote des comptes de gestion établis pour 2019 par le Receveur, comptes de gestion en tous points identiques aux comptes administratifs.

..Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion et balances du budget principal de la commune d'Aime-la-Plagne, du budget assainissement Aime, du budget eau, du budget du lotissement de l'Adray, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Comptes administratifs 2019**

Madame le Maire rappelle que les comptes administratifs ont été examinés préalablement et en détail en commission de finances élargie à tous les conseillers.

Pour les dépenses, Christian Duc indique que le compte administratif 2019 enregistre une baisse de 1 % des charges courantes, dont - 2,9 % pour le chapitre des charges à caractère général. Il souligne également la stabilité des charges de personnel (+ 0,04 %) et - 1 % après remboursement sur rémunération (remboursement des arrêts maladie), et note une baisse des charges financières (- 8 %).

Côté recette, les recettes courantes ont connu une augmentation de + 7 %, avec une forte augmentation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (TADE) liée à la vente des murs du Club Med 2100 qui a rapporté 600 000 € à la commune. A noter également que le dynamisme économique de la ville engendre mécaniquement une forte augmentation de l'assiette fiscale, sans augmentation des taux communaux.

Quelques points négatifs cependant sont à relever : baisse de 1 % des dotations de l'Etat (DGF) liée à la fin du pacte financier de la commune nouvelle et baisse des compensations fiscales de l'Etat et hausse du FPIC (+ 8 %).

Par conséquent, Christian Duc, après avoir présenté les différents comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, propose de passer aux votes.

*Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.*

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal de la commune d'Aime-la-Plagne qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 936 115,53 € et un excédent d'investissement de 161 282,40 €.

Christian Duc souligne la non-facturation de Véolia à la Commune de la participation financière pour la Station d'Épuration sur 2 ans, soit 360 000 €, somme qui a dû être provisionnée.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget assainissement qui fait apparaître un excédent de 835 732,54 € à la section de fonctionnement et un déficit de 239 810,78€ pour la section d'investissement.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget eau qui fait apparaître un excédent de 947 833,38 € à la section de fonctionnement et un déficit de 257 683,41 € pour la section d'investissement

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du lotissement de l'Adray de Longefoy qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 897,81 € et un excédent de 77 430,52 € en section d'investissement.

*Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.*

## 8 – Affectation des résultats

Christian Duc propose le vote de l'affectation des résultats

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau au financement de la section d'investissement pour 257 683,41 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 690 149,97 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement au financement de la section d'investissement pour 239 810,78 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 595 921,76 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal au financement de la section d'investissement pour 3 335 940,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 580 175,53 €.

## 9 – Subvention au Syndicat d'Initiative de Granier

Christian Duc explique à l'assemblée que les communes qui lèvent la taxe de séjour sur leur territoire, ont l'obligation d'affecter le produit de celle-ci à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

Pour cette raison, il propose de reverser l'intégralité du produit annuel 2019 de la taxe de séjour levé sur le territoire de la commune historique de Granier, hors part département, au Syndicat d'Initiative de Granier sous la forme d'une subvention. Il précise que le produit total Hiver 2018-2019 et Eté 2019 à reverser s'élève à 2 357 €.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de 2 357 € au Syndicat d'Initiative de Granier, au titre du reversement de la taxe de séjour 2019.

## **II – Urbanisme, affaires foncières :**

---

### 10 – Acquisition de la parcelle K n° 752 des consorts Vaudey et Pelloux, lieudit « Bathieu » à Granier

Christian Duc expose au Conseil municipal que dans le cadre de la création de places de stationnement à la sortie du village de Granier, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section K n° 752 appartenant aux Consorts Maryline Vaudey et Corinne, Jean-Michel, Franck Pelloux. Les consorts précités ont accepté la présente acquisition.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir des consorts Maryline Vaudey, Corinne, Jean-Michel et Franck Pelloux la parcelle cadastrée section K n° 752 lieudit "Bathieu" d'une superficie de 56 m<sup>2</sup> au prix de 12,00 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 672,00 €.

### 11 – Survol de domaine public : rénovation et surélévation d'une maison à Longefoy par M. Arnaud Defayet

Michel Genettaz informe le Conseil municipal que M. Arnaud Defayet a déposé un permis de construire pour la rénovation et surélévation d'une maison à Longefoy avec notamment un débord de la toiture en façade nord-est sur le domaine public.

Il indique que la toiture va survoler une partie du domaine public situé en façade nord-est du bâtiment cadastré section YN 1052, 1055 et 1058.

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec M. Arnaud Defayet et autorise le survol du domaine public, en façade nord-est du bâtiment cadastré section YN 1052, 1055 et 1058.

## 12 – Survol de domaine public : rénovation d'un bâtiment à Montalbert par M. René Gombert

Michel Genettaz informe le Conseil municipal que M. René Gombert a obtenu le 16 décembre 2019 une autorisation pour la rénovation d'un bâtiment à Montalbert, avec notamment un débord de la toiture en façades est, sud-est du bâtiment, sur le domaine public.

Il indique que la toiture va survoler une partie du domaine public situé en façades est et sud-est du bâtiment cadastré section YA n° 496, 491, 483, 481, 134.

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec M. René Gombert et autorise le survol du domaine public, en façades est, sud-est du bâtiment cadastré section YA n° 496, 491, 483, 481, 134.

## **III – Travaux, affaires forestières :**

---

### 13 – Navettes de Montalbert : approbation du projet et lancement de l'appel d'offres

Michel Genettaz rappelle que le dernier marché relatif à la mise en place d'une navette station pour les saisons hiver et été va s'achever après la saison d'été 2020 et qu'il faut le relancer.

Il précise que le projet est inscrit dans une enveloppe budgétaire de 100 000,00 Euros H.T. par an. Il indique que ce marché serait conclu pour une période de 4 ans et comprendrait 3 périodes d'hiver et 1 période d'été chaque année. Il informe de la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché de service d'un montant supérieur à 214 000 € H.T.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du service de navettes pour la station de Montalbert, pour les périodes hiver/été pour une durée de 4 ans, et décide de lancer la consultation pour l'appel d'offres ouvert.

Il charge Mme le Maire de passer les adjudications de services dans les formes établies par les lois et règlements, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 14 – Accord-cadre à bons de commande, travaux de réseaux secs moyenne et basse tension, éclairage public, approbation du projet et lancement de la procédure adaptée

Michel Genettaz rappelle au conseil municipal que l'accord-cadre établi pour les travaux de réseaux secs en moyenne et basse tension et entretien de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune arrive à son terme le 30 juin 2020 et qu'il faut donc le relancer.

Il indique que cet accord-cadre serait conclu pour une période initiale de 1 an du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 et qu'il pourrait être reconduit par période successive de 1 an pour une

durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2024.

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	5 000,00 €
Seuil maximum H.T.	500 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Il précise que la procédure de passation utilisée sera la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum sera passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'accord-cadre pour les travaux de réseaux secs en moyenne et basse tension et éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Cet accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 et qu'il sera reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2024.

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	5 000,00 €
Seuil maximum H.T.	500 000,00 €

## 15 – Aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics, approbation du projet et lancement de la procédure adaptée

Michel Genettaz informe le conseil municipal que le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics sur l'ensemble de la Commune d'Aime-la-Plagne est à relancer.

Il indique que ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum serait conclu pour une période initiale de 1 an du 1 juin 2020 au 31 mai 2021 et qu'il pourrait être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mai 2024.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot 1	La vallée : le chef-lieu d'Aime, Villaroland, Villette, Centron & Le Villaret
Lot 2	Les versants : Tessens, Charves, Longefoy, Montalbert, Montvilliers, Granier, Montgirod

Michel Genettaz indique que la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert et qu'elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'accord-cadre pour l'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une période initiale de 1 an du 1 juin 2020 au 31 mai 2021 et qu'il sera reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mai 2024 comme suit. Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :



Lot 1	La vallée : le chef-lieu d'Aime, Villaroland, Villette, Centron & Le Villaret
Lot 2	Les versants : Tessens, Charves, Longefoy, Montalbert, Montvilliers, Granier, Montgirod

## IV – Informations au Conseil municipal :

### 16 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

#### Pour des fournitures

*Marché(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

. Location de toilettes chimiques pour le snack de Granier – Locamodul, 74540 – 1 223,00 €

#### Pour des services

*Marché(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

. Réparation porte de garage Aime 2000 + fournitures de cartes magnétiques – Schindler Haute Tarentaise, 73216 – 4 738,40 €

. Formation logiciel Mensura – Géomensura SAS, 44702 – 2 180,00 €

..Liste des décisions, année 2019

N°	OBJET	Date de la décision
1	Convention d'occupation précaire de l'appartement communal situé dans la maison forestière d'AIME-LA-PLAGNE, route de Frébuge passée avec M. Hervé Bacher, agent ONF saisonnier, pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019, moyennant une redevance mensuelle de 350 € hors charges.	02/01
2	Convention passée avec M. Stéphane Rochaix pour la location de son garage à Montgirod afin de stationner l'engin de déneigement de la commune de Montgirod pour la saison d'hiver 2018/2019, soit rétroactivement de 15 novembre 2018 au 15 avril 2019 moyennant un loyer mensuel de 105 €.	19/02
3	Convention d'occupation du chalet "Grange aux Fées", commune déléguée de Granier au profit de M. André Viallet pour un montant de 900 euros pour la saison d'alpage 2019	25/07
4	Convention d'occupation du chalet d'alpage "la Chevalière » au profit de Mme Delphine Oggeri, à titre gratuit pour la saison d'alpage 2019	25/07
5	Cave fromage sous salle fêtes Villette/ Ledru	24/09
6	Convention d'occupation à titre précaire du local de l'ancienne poste à PLAGNE AIME 2000 avec l'association Antenne Handicap	1/12
7	Convention d'occupation à titre précaire de réserve à PLAGNE AIME 2000 avec l'association Antenne Handicap	1/12
8	Convention d'occupation à titre précaire d'un chalet à PLAGNE AIME 2000 au profit de l'association les Lutins	1/12
9	Convention d'occupation à titre précaire de réserves à Plagne Aime 2000 au profit de l'école de ski de Plagne Aime 2000	1/12
10	Convention d'occupation à titre précaire salle Mont Saint Sauveur à Plagne Aime 2000 au profit de l'école de ski	1/12
11	Convention d'occupation précaire de la garderie à Plagne Montalbert au profit de l'association les bambins	1/12
12	Convention d'occupation à titre précaire du studio C14 à Plagne Aime 2000	1/12

13	Convention d'occupation à titre précaire de la cave à fromage de Tessens au profit de M. André Vialet	1/12
----	---	------

## 17 – Informations diverses

..Laurent Desbrini informe l'assemblée de la tenue de la course Odyssea, à La Plagne, au profit de la lutte contre le cancer du sein, le mardi 18 février prochain.

. Corine Maironi-Gonthier indique que le compte-rendu de l'étude sur la liaison téléportée Aime – La Plagne sera présenté en séance de Conseil le 20 février prochain.

La séance du Conseil municipal est levée.